

Chronologie de l'histoire de la **Place Albertin** dans le **lotissement Caire à Luynes** **XIX^{ème} siècle**

1836 Le 9 novembre Pierre François Caire épouse Anne Elisabeth Françoise Dol.

Madame Dol apporte une propriété de plus de 2 ha appelée « *Domaine de Luynes* ».

1844 Le 9 novembre, naissance à Aix de Augustin Clément Caire qui sera appelé Clément Caire fils de Pierre François Caire et Anne Elisabeth Françoise Dol (1)

1884 Le 6 septembre, naissance à La Cadière d'Azur d'Edmond Jean Michel Albertin, de père inconnu et de Elisabeth Euphrosine Rosalie Albertin.

1888 Le 7 février, naissance à Aix de Augustine Jeanne Blanche Farnaud (Elle décèdera le 7 septembre 1963).

1989 Le 26 février, Clément Caire reçoit donation du « *Domaine de Luynes* » par Monsieur Pierre François Caire, son père, et Anne Elisabeth Dol épouse Caire, sa mère. Les parents se réservent la jouissance du bien. Clément Caire avait une sœur : Joséphine Caire épouse Cantini et un frère : François Frédéric Caire.

XX^{ème} siècle

1909 Le 5 janvier, Edmond Jean Albertin épouse Augustine Jeanne Farnaud à Velaux.

1925 Le 10 novembre, Clément Caire, Capitaine d'infanterie en retraite, signe le cahier des charges du lotissement Caire à Luynes auprès de Maître Charles Roux Notaire à Aix (3).

Il y est précisé que « ***Le sol des rues et places demeurera affecté perpétuellement à la circulation publique*** ».

De 1925 à fin 1928, Clément Caire vend 27 des 46 lots de ce lotissement, mais les lots 28, 29 et 30 qui constitueront la Place Albertin ne sont pas vendus du vivant de Clément Caire (1).

1929 Le 24 juillet 1929, Clément Caire décède, veuf de Madame Joséphine Virginie Carbonnel épouse Caire. (*Le nom de la rue Joséphine Caire peut donc provenir soit de la sœur de Clément Caire, soit de son épouse*).

Il avait pour héritiers ses trois enfants vivants : Henry Caire, Camille Caire et René Caire (dont le nom a été donné à trois rues du lotissement Caire) et son petit fils Clément Yves Caire (fils d'un quatrième enfant décédé : Gabriel Fernand Caire ; *une rue Gabriel Caire a existé avant de devenir « Allée du Sagitaire » à la création du groupe Chapuis*).

1930 Le 12 février, le tribunal civil d'Aix ordonne la vente aux enchères publiques des immeubles dépendants de la succession de Monsieur Augustin Clément Caire (4).

1932 Le 6 mars 1932 une vente aux enchères publiques est organisée par Maître Clément, Avoué à Aix. Monsieur Edmond, Jean, Michel Albertin (dit Jean Albertin), huissier à Aix en Provence et habitant 106 cours Sextius, achète cinq lots (n° 31 à 35 pour 19040 F) ; il en devient propriétaire par jugement du 29 juin 1932 (4).

Monsieur Edmond Jean Albertin (ou quelqu'un de sa famille) aurait acheté les lots 28, 29 et 30 du lotissement Caire, mais nous n'en avons pas trouvé la preuve écrite (7).

1933 Le 25 août, Monsieur Edmond Albertin a été assassiné d'un coup de fusil, dans l'exercice de ses fonctions d'huissier, lors de la saisie des biens de Raoul Bondil épiciier au 6 de la rue des Cordeliers ; ce dernier a été condamné aux travaux forcés à perpétuité (6). L'acte de décès nous apprend qu'Elisabeth Albertin était décédée à la mort de son fils.

1934 Le 23 février une « *Déclaration de mutation par décès* » consultée aux archives départementales fait l'inventaire des biens du défunt Edmond Albertin ; cet acte fait apparaître un terrain de 40 ares environ ; c'est plus que la superficie des lots 31 à 35 achetés en 1932 (2673 m²) et légèrement moins à la superficie des lots 28 à 30 et 31 à 35 (4528 m²) (5).

Edmond Albertin avait pour héritiers son épouse et ses deux fils : Alexandre Alphonse Jules Albertin (Clerc d'Avoué - 2 mars 1910 – Velaux) et Edmond Valentin Félix Albertin (Huissier - 26 mai 1911-Velaux) (4).

1935 Le 7 mars, le partage des biens d'Edmond Albertin entre son épouse et ses enfants attribue à Madame Augustine Albertin les lots 31 à 35 soit 3746 m² (Maître Léon Vachier) ⁽⁴⁾.

De 1935 à 1953, Madame Augustine Jeanne Blanche Farnaud, veuve d'Albertin Edmond vend les lots 31 à 35 de sa propriété de Luynes. Les actes sont rédigés par deux notaires d'Aix : Maître Léon Vachier ou Maître Raoul Raymond ⁽⁴⁾ (leur successeur est Maître Letrosne).

Entre 1935 et 1939 Une personne de la famille Albertin (son épouse ou son beau-père ou un de ses fils), aurait fait don à la commune d'Aix des lots 28, 29 et 30 pour constituer la **Place Albertin**. Cette place aurait été destinée à créer un terrain de jeu pour les jeunes du village de Luynes à la mémoire d'Edmond Albertin. ⁽⁷⁾.

1939 Une décision du Conseil Municipal d'Aix, en date du 23 mai 1939, autorise la création à Luynes d'un lotissement sur un terrain mitoyen du lotissement Caire appartenant à Monsieur REY Albert. Il est précisé : « *Le cahier des charges devra prévoir dans le lot n°1 une zone non aedificandi de 2 mètres en bordure de la Place Albertin* ». A cette date, cette place existait déjà et portait le nom de Place Albertin. ⁽⁸⁾

1970 Depuis cette date, la Place Albertin figure à la **Matrice cadastrale** en date du 01 janvier 1970 comme **parcelle 0094 section HE** sous le nom de « Place Albertin ». Entre 1968 et 1970 un local appelé « *Mille Club* » a été construit sur cette place (Les préfabriqués appelés « *Mille Club* » ont été initiés après mai 68 par André Malraux, Ministre de la Culture du Général De Gaulle) ; ce local sera transformé en « *Maison des associations* » entre 1974 et 1980 (inauguration en présence d'Alain Joissain, Maire d'Aix).

XXI^{ème} siècle

2009 Un projet de vente devait être présenté en conseil municipal en décembre 2009 ; l'examen de ce projet a été repoussé (*information donnée par Mme Muriel Mas, chargée des mutations foncière à la direction du foncier et gestion du patrimoine communal, à André Sarnette le 27 avril 2010*).

2010 Le 5 février, Danièle Brunet, Adjointe spéciale de Luynes, confirme à André Sarnette l'existence de plusieurs projets pour le terrain de la Place Albertin. Un des projets serait la vente du terrain en vue de la réalisation d'un immeuble par un promoteur. Un riverain, affirme avoir possédé un document qui précisait que ce terrain avait été donné à la commune pour faire un terrain de jeu pour les jeunes du hameau. Le 2 avril 2010 une réunion des riverains de la Place Albertin, à l'initiative d'André et Madeleine Sarnette, se termine par la signature par 25 riverains de la Place Albertin d'une pétition qui demande au CIQ de Luynes de se saisir de l'affaire afin que cette place reste un espace vert. L'adjointe de Luynes précise dans La Provence du 24 avril « *Les riverains se sont inquiétés d'un projet d'immeuble. Rien de tout cela. Il faut savoir que le donateur du terrain M. Caire, lorsqu'il a légué le terrain a émis des volontés qui doivent être respectées. Ce legs va être examiné et sera respecté* ».

Nous nous lançons alors à la recherche de l'acte de donation (avril-mai-juin) qui permettrait de connaître l'identité et la volonté du donateur. A la fin de l'été 2010, nos recherches ne nous ont pas permis de prendre connaissance de l'acte authentique de cette donation.

(1) Acte civil du 22 janvier 1930 consulté aux archives départementales des Bouches-du-Rhône à Aix.

(2) Consultation sur internet de l'état civil du Var [Cadière-d'azur (la)] et de l'état civil des Bouches-du-Rhône.

(3) Copie du cahier des charges du lotissement Caire.

(4) Copie de l'acte de vente, par Madame Farnaud épouse Albertin, du lot n°33 du lotissement Caire à Luynes.

Copie de L'acte de vente, par Madame Farnaud épouse Albertin, du lot n° 32 du lotissement Caire à Luynes.

(5) Copie de la déclaration de mutation par décès de Edmond Albertin en date du 24 février 1934.

(6) Copie de l'acte d'accusation consulté aux archives départementales des Bouches-du-Rhône à Aix.

(7) Information orale venant d'une personne qui a connu personnellement Edmond et Augustine Albertin.

(8) Délibération du Conseil Municipal d'Aix consultée aux archives municipales.

La suite de l'histoire de la Place Albertin

Le 26 juin 2010, un riverain trouve sur Internet un document concernant l'appel d'offre de la SACOGIVA pour la « *Maîtrise d'œuvre de conception et d'exécution. de logements semi-individuels en bande 4 – Lieu d'exécution : Angle de la Place Albertin et de l'avenue Joséphine Caire à Luynes (13080)* »

Date limite de réception des offres : 25 janvier 2010 à 16 h.

Dossier à retirer à partir du 6 janvier 2010.

Délais d'exécution : 24 mois.

Le 29 juin, une réunion informelle réunit quelques riverains (Ballanche, Charret, Christin, Demazeau, Sarnette) en présence de M.L.Le Mouel secrétaire du C.I.Q Luynois et de C.Greck correspondant de La Provence. Tous sont d'accord sur le texte du projet de lettre que nous envisageons d'adresser aux Conseillers Municipaux. Cette lettre est signée dès le lendemain par des riverains : Ballanche, Bauer, Charret, Collet, Christin, Demazeau, Sarnette ainsi que le Président du CIQ, M. Delhomme.

Le 30 juin, un riverain pose par Internet à la SACOGIVA la question suivante « *Depuis quand avez-vous eu un appel d'offre pour une construction de 4 maisons place Albertin à Luynes ?* ».

Il reçoit comme réponse :

« Ce projet sera en location. Pour obtenir une demande de logement les bureaux sont ouverts le mardi et le jeudi de 9 h à 12 h. Bonne démarche. »

Le 2 juillet, nous diffusons notre lettre aux Conseillers Municipaux de la majorité et de l'opposition, sans oublier Madame le Maire d'Aix et Madame D. Brunet, Adjointe de Luynes.

Le 3 juillet, réunion du député C. Kert au Café Georges à Luynes. Un exemplaire de notre lettre aux Conseillers Municipaux est remis à Monsieur Kert, accompagnée du souhait de recevoir son avis personnel quand il en aura pris connaissance. Suite à notre demande, Monsieur Kert nous laisse exposer oralement le problème. Madame D. Brunet, présente à cette réunion, affirme qu'elle contactera la Mairie d'Aix dès le début de la semaine, puis nous convoquera pour nous informer de la situation. .

Le 6 juillet, appel téléphonique de la secrétaire de la Mairie annexe de Luynes à André Sarnette : « *Madame Brunet rencontre aujourd'hui Madame Le Maire ; elle vous recevra en début de semaine prochaine* ».

Vers 19 h, appel personnel de Madame D. Brunet : « *J'ai rencontré Madame Le Maire. Il n'y a rien de fait. Je vais avoir lundi prochain une réunion avec divers responsables (dont M. Gagneur) et je réunirai ensuite les responsables du C.I.Q et les signataires de la pétition du 2 avril.* ».

A la question de savoir si **elle-même** souhaitait que la Place Albertin reste un jardin public, Madame D. Brunet a clairement répondu OUI.

Le 13 juillet, appel du secrétariat de « *Ensemble pour Aix* » de la part de Monsieur Francois-Xavier De Peretti. « *Il a pris connaissance du dossier et souhaite savoir où nous en sommes de nos recherches pour décider de la suite à donner* ». Nous nous engageons à l'informer de la suite donnée par la Mairie dès que Madame D. Brunet nous aura réunis pour nous informer des intentions de la Mairie.

Le 13 juillet, grâce à un riverain, nous avons copie du texte du 12 novembre 1969 que nous recherchions depuis le début de l'affaire.

C'est une réponse du Directeur Départemental de l'équipement à Monsieur Emmanuel Brunet (grand-père de notre Adjointe et, à cette époque, Président du Syndicat du lotissement Caire).

Monsieur E. Brunet avait voulu s'opposer à la construction de la Maison des Jeunes en arguant que cette construction allait se faire sur des « **parcelles cédées par le lotisseur dans le but d'aménager une place ou un terrain de jeu et constituant actuellement la Place Albertin.** ».

Le Directeur départemental répondait que « *le terrain en cause a été incorporé au Domaine Public Communal par une décision de classement. Or il est de règle que le Domaine Public ne supporte pas de constitution de servitude. D'autre part, le terrain a été cédé, ou devait l'être, non en fonction d'une disposition contractuelle mais en fonction d'une disposition législative.la Loi du 19 juillet 1924 précisait en son article 6 : le quart de la surface du lotissement devra être cédé à la Commune et le Maire, ou à défaut le Préfet, pourra exiger la réserve d'espaces libres et tous emplacements destinés à des édifices et services Publics.* »

Il concluait : « ***Dans ces conditions il ne peut être donné une suite favorable à votre requête.*** »

Cette réponse explique pourquoi la Maison des Jeunes a été construite malgré l'opposition de Monsieur E. Brunet. Elle ne nous apprend rien sur une éventuelle donation, mais nous dit que le terrain faisait partie en 1969 du Domaine Public et qu'il ne peut y avoir de servitude sur le Domaine Public ; cela semble indiquer clairement que la Mairie a les mains libres pour faire des **édifices et services Publics**. Reste à savoir si les constructions prévues par le projet de la Sacogiva peuvent être considérées comme faisant partie des édifices et services Publics.

Le 11 septembre, lors du forum des associations, nous précisions au sujet de la Maison des Associations : « ***Le CIQ Luynois considère qu'une nouvelle Maison des Associations devrait être construite sur le même emplacement pour permettre aux nombreuses associations Luynaises d'avoir une maison pour abriter leurs activités et leurs réunions. Les riverains sont tout à fait d'accord avec le CIQ sur ce point.*** »

En cette **fin du mois de septembre**, contrairement à ce qui avait été promis le 6 juillet, Madame D. Brunet n'a organisé aucune réunion pour informer les riverains de la suite donnée à ce projet. Cela pourrait signifier que les décisions sont prises et que nous verrons bientôt arriver les engins de chantier pour démolir la Maison des Associations, supprimer le terrain de jeu réservé aux enfants, arracher les arbres et entamer les constructions.